

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- **IMPORTANT:** les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 14

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2026 au 15 avril 2026	Achigans	6 en tout			
	Brochets	10 en tout			
	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
1er avril 2026 au 31 mars 2027	Bar rayé	Pêche interdite			
	Chevalier cuivré	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truite arc-en-ciel	aucune limite			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
15 mai 2026 au 31 mars 2027	Brochets	10 en tout			
	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2026 au 31 octobre 2026	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 mars 2027	Achigans	6 en tout			

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - - Les eaux en amont du barrage Gouin, incluant les lacs et les baies qui forment le réservoir ainsi que les plans d'eau qui s'y jettent jusqu'à la ligne des hautes eaux modifiées (cote d'élévation 405,08 m), à l'exception des eaux ci-après.

15 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er février 2027 au 31 mars 2027	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie Adolphe-Poisson (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°23'34" N., 75°25'31" O. en rive sud-est et 48°23'42" N., 75°25'37" O. en rive nord-ouest et le fond de la baie située au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie de l'Est (Sulte) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°20'23" N., 74°56'11" O. en rive nord-est et 48°20'11" N., 74°56'21" O. en rive sud-ouest et le fond de la baie située au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie du Cinq Milles - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - La partie au sud-ouest d'une droite reliant les points 48°21'25" N., 74°30'34" O. en rive sud-est et 48°21'41" N., 74°31'03" O. en rive nord-ouest jusqu'au point 48°21'22" N., 74°31'11" O. situé sur la décharge du lac des Cinq Milles.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie du Guide (Aventurier) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une ligne reliant les points 48°34'27" N., 74°33'02" O. en rive nord, 48°34'25" N., 74°33'02" O. sur l'îlot et 48°34'18" N., 74°32'58" O. en rive sud et l'embouchure du ruisseau situé au nord et le fond de la baie située à l'est.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie du Lion d'Or (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°22'48" N., 74°19'54" O. en rive ouest et 48°22'46" N., 74°19'51" O. en rive est et le fond de la baie située à l'ouest.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie du Rocket (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - à l'ouest, d'une ligne reliant les points 48°32'54" N., 74°36'35" O. en rive sud, 48°33'04" N., 74°36'45" O. sur un îlot et 48°33'11" N., 74°36'48" O. en rive nord, et à l'ouest du point 48°33'59" N., 74°36'53" O. et au sud du point 48°34'55" N., 74°37'36" O.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie du Sud (Apokwatcimew) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une ligne reliant les points 48°18'18" N., 75°05'28" O. en rive nord, 48°18'13" N., 75°05'30" O. sur l'îlot et 48°18'08" N., 75°05'21" O. en rive sud et le fond de la baie à l'est.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie Eskwaskwakamak (du Mathieu) (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°44'35" N., 74°49'52" O. en rive ouest et 48°44'37" N., 74°49'43" O. en rive est et le pont sur la rivière Mathieu vers le nord.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie Mattawa (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°21'29" N., 75°22'20" O. en rive ouest et 48°21'27" N., 75°22'14" O. en rive est et le fond de la baie située à l'ouest et le rétrécissement au sud situé au point 48°20'55" N., 75°22'38" O.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie Piciw Minikanan (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une ligne reliant les points 48°25'12" N., 75°26'49" O. en rive ouest et, 48°25'11" N., 75°26'37" O. en rive est, jusqu'au pont situé au point 48°24'37" N., 75°28'35" O., incluant les baies au nord et au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Baie Saraana (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°21'57" N., 75°17'44" O. en rive ouest et 48°21'56" N., 75°17'41" O. en rive est et à l'ouest du point 48°21'00" N., 75°17'37" O. jusqu'au fond de la baie au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac au Portage (aire faunique communautaire du réservoir Gouin)

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Chapman (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - (Chapman Nord), entre une droite reliant les points 48°21'54" N., 74°40'09" O. en rive nord-est et 48°21'49" N., 74°40'13" O. sur l'îlot et 48°21'46" N., 74°40'15" O. en rive sud-ouest jusqu'aux chutes sur le tributaire à l'est et le fond de la baie au sud et à l'ouest.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Chapman (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - (Montagnard), entre une droite reliant les points 48°20'17" N., 74°40'23" O. en rive sud et 48°20'22" N., 74°40'21" O. en rive nord et le fond de la baie au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac de la Galette (Delâge) (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°16'18" N., 74°28'42" O. en rive nord-est et 48°16'11" N., 74°28'51" O. en rive sud-ouest et une droite reliant les points 48°15'32" N., 74°30'11" O. en rive ouest et 48°15'31" N., 74°30'14" O. en rive est.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac de la Galette (Motard) (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°18'08" N., 74°26'50" O. en rive sud-est, 48°18'17" N., 74°27'06" O. au sud de l'île, la rive est de l'île et le point 48°18'24" N., 74°27'16" O. en rive nord-ouest et le pont situé à environ 4,3 kilomètres en amont sur la rivière Leblanc (Motard).

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Déziel (de l'Antenne ou Déziel Nord) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°35'20" N., 74°24'43" O. en rive est et 48°35'22" N., 74°24'56" O. en rive ouest et le fond de la baie au nord.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Déziel (Déziel Sud) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre la rive ouest de la baie et une droite reliant les points 48°33'08" N., 74°24'12" O. en rive nord et 48°33'02" N., 74°24'12" O. au nord de l'île, suivant la rive ouest de l'île, reliant les points 48°32'45" N., 74°24'15" O. au sud de l'île et 48°32'44" N., 74°24'17" O. sur la rive sud, suivant la rive sud-est de la baie et reliant les points 48°32'33" N., 74°24'24" O. sur la rive est, 48°32'33" N., 74°24'29" O. sur l'île et 48°32'39" N., 74°24'30" O. en rive nord.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac du Déserteur (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une ligne reliant les points 48°34'13" N., 74°20'01" O. en rive nord, 48°34'03" N., 74°20'03" O. et 48°33'49" N., 74°20'02" O. sur des îlots et 48°33'20" N., 74°20'03" O. en rive sud et le fond de la baie à l'est, incluant les cours d'eau jusqu'au point 48°33'47" N., 74°18'53" O. au nord et 48°33'29" N., 74°18'47" O. au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac du Poète (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°24'35" N., 75°30'50" O. en rive ouest et 48°24'31" N., 75°30'36" O. en rive est et le fond de la baie au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Duchet (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°39'33" N., 74°42'19" O. en rive nord et 48°39'18" N., 74°42'15" O. en rive sud et le fond des baies, incluant le lac Duchet.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Jean (du Petit Vison ou Vison Est) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°27'16" N., 74°11'05" O. en rive ouest et 48°27'16" N., 74°11'00" O. en rive est et le fond de la baie vers l'est.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Magnan (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - (Leclerc), les parties à l'est des rétrécissements situés au point 48°39'29" N., 74°35'20" O. et 48°39'14" N., 74°35'21" O. et entre une droite reliant les points 48°39'44" N., 74°34'53" O. en rive ouest et 48°39'41" N., 74°34'05" O. en rive est incluant, la rivière au sud-est et l'embouchure du lac Leclerc.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Magnan (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - (Passe Pirotew Pawctikw), à l'est d'une droite reliant les points 48°43'32" N., 74°30'26" O. en rive sud et 48°43'42" N., 74°30'16" O. en rive nord, incluant la baie au nord et vers l'est et les cours d'eau qui s'y jettent.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Marmette (Garancières) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°22'32" N., 74°43'13" O. en rive ouest et 48°22'35" N., 74°43'08" O. en rive est vers l'ouest jusqu'au fond de la baie et vers le sud jusqu'au rétrécissement situé au point 48°21'35" N., 74°43'16" O.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Mikisiw Amirakanan (Barouette) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - la rivière Wacekamiw au sud d'une droite reliant les points 48°30'43" N., 74°49'52" O. en rive est et 48°30'42" N., 74°49'55" O. en rive ouest et le fond de la baie au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Miller (Simard) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - les parties, incluant les baies, au sud du point 48°38'57" N., 75°10'00" O. situées entre une droite reliant les points 48°39'05" N., 75°09'24" O. en rive est et 48°39'07" N., 75°09'34" O. en rive ouest et le lac Simard.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Petit Brochu (de la Grosse Pluie) (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°35'43" N., 74°28'38" O. en rive ouest et 48°35'44" N., 74°28'19" O. sur l'îlot et 48°35'45" N., 74°28'15" O. en rive est et le fond de la baie au nord.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Toupin (aire faunique communautaire du réservoir Gouin)

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Lac Witiko (ruisseau à l'Eau Claire ou pont de la Sylva) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - la partie au nord d'une droite reliant les points 48°47'51" N., 74°36'58" O. en rive est et 48°47'46" N., 74°37'06" O. en rive ouest vers l'amont, incluant le lac Witiko et les baies à l'est, à l'ouest et au nord-ouest, et vers le nord jusqu'au point 48°50'56" N., 74°36'43" O. sur le ruisseau à l'Eau Claire.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Rivière Jean-Pierre (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une ligne reliant les points 48°18'34" N., 74°14'22" O. en rive est, 48°18'25" N., 74°14'42" O. au nord de l'îlot et, 48°18'07" N., 74°14'30" O. en rive ouest et le premier pont situé en amont sur le tributaire à l'est.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Rivière Kakospictikweak (lac Omina) (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°46'40" N., 74°45'07" O. en rive nord et 48°46'36" N., 74°45'09" O. en rive sud et le pont situé en amont sur la rivière Kakospictikweak.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Rivière Némio (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une ligne reliant les points 48°26'00" N., 74°55'52" O. en rive ouest, 48°26'01" N., 74°55'44" O. en rive est et le fond de la baie au sud.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Rivière Oskélanéo (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°15'35" N., 75°07'26" O. en rive sud et 48°15'38" N., 75°07'35" O. en rive nord et le premier pont situé en amont sur la rivière Oskélanéo (48°14'57" N., 75°08'33" O.).

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Rivière Toussaint (Obedjiwan ouest) (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°42'15" N., 74°57'01" O. en rive nord et 48°42'12" N., 74°56'59" O. et le fond de la baie à l'est et vers le nord sur la rivière Toussaint jusqu'au point 48°43'03" N., 74°56'16" O.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Rivière Wapous (lac Déziel) - (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°34'58" N., 74°22'13" O. en rive est et 48°34'59" N., 74°22'16" O. en rive ouest et le lac Wapous (48°37'30" N., 74°19'57" O.).

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Aire Faunique Communautaire réservoir Gouin - -Ruisseau de la Rencontre (aire faunique communautaire du réservoir Gouin) - entre une droite reliant les points 48°40'42" N., 75°03'01" O. en rive est et 48°40'48" N., 75°03'07" O. en rive ouest et le point 48°46'17" N., 75°02'05" O. situé sur le ruisseau de la Rencontre, incluant la baie à l'ouest, soit le lac Natow.

25 mai 2026 au 20 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac des Dix Milles - (47°53'57" N., 74°48'23" O.)(cantons Bazin et Landry)

23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
23 avril 2026 au 30 novembre 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			

15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Brochets	10 en tout			
	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
1er juillet 2026 au 15 septembre 202	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

Lac du Marteau - (canton Bourassa)(48°14'27" N., 73°58'00" O.)

1er juillet 2026 au 15 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac du Tabac - (47°40'57" N., 74°25'25" O.)(comté Saint-Maurice)

15 mai 2026 au 15 septembre 2026	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			
1er juillet 2026 au 15 septembre 202	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

Lac Foie - (canton Leblanc)(48°19'00" N., 74°17'07" O.)

1er juillet 2026 au 15 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Guénette - (47°54'22" N., 74°20'06" O.)(cantons Suzor et Letondal)

1er juillet 2026 au 15 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Head - (47°46'33" N., 74°36'37" O.)(canton Dandurand)

23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	

23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
23 avril 2026 au 30 novembre 2026	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Brochets	10 en tout			
	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
1er juillet 2026 au 15 septembre 202	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	

Lac Mix - (47°27'35" N., 76°05'17" O., TNO de Lac-Lenôte)

16 avril 2026 au 30 novembre 2026	Éperlan arc-en- ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
23 avril 2026 au 15 septembre 2026	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truite arc-en- ciel	aucune limite			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
15 mai 2026 au 30 novembre 2026	Brochets	10 en tout			
	Doré jaune et doré noir	8 en tout	Doré jaune: 32 cm à 47 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2026 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			
15 juin 2026 au 30 novembre 2026	Achigans	6 en tout			

Lac Peter - (48°14'21" N., 74°12'19" O.)

1er juillet 2026 au 15 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Vaillant - (48°09'38" N., 74°13'32" O.)(cantons Dansereau et Decelles)

1er juillet 2026 au 15 septembre 2026	Touladi, moulac et lacmou	1 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	mêmes que la zone			